

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ, SPORTS  
ET ACTIVITÉS POST ET PERISCOLAIRES

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB-DEPARTMENT OF HEALTH, SPORTS AND  
EXTRACURRICULAR ACTIVITIES IN SCHOOLS

LETTRE-CIRCULAIRE N° 19/07 MINESEC/SG/DRH/SDSSAPPS <sup>wh</sup> 11 SEP. 2007  
PORTANT CREATION DES « ESPACES NON FUMEURS »  
ET DES CLUBS ANTI-TABAC EN MILIEU SCOLAIRE

**Le Ministre des Enseignements Secondaires**  
**AUX**

- Délégués Provinciaux ;
- Délégués Départementaux ;
- Secrétaires Nationaux à l'Éducation ;
- Médecins – Chefs des IMS ;
- Chefs d'Établissements Scolaires ;

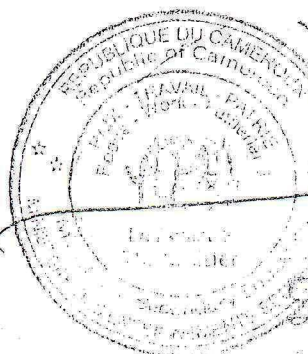
Il m'a été donné de constater, d'après une étude menée par l'Association pour la Lutte contre la Toxicomanie et les Maladies Mentales (LUTOMA) en 2004, que 44,82% de jeunes scolarisés sont exposés au tabagisme. La tranche d'âge la plus touchée par les effets nocifs du tabac est la population jeune.

Compte tenu des dispositions pertinentes de la loi d'orientation de l'éducation au Cameroun, de l'obligation de garantir à nos élèves un environnement sain, et des mesures visant à l'application de la loi régissant la publicité spécialement en matière de tabagisme, vous voudrez bien chacun en ce qui le concerne :

- faire des établissements scolaires des « **Espaces Non Fumeurs** » (Free-Smoke Schools). Une enseigne portant l'inscription « **Collège X/ Lycée X ou ENIET X est un espace non fumeur** » devra être fixée à l'entrée principale de chaque établissement scolaire. Dans les salles de classe, les bureaux et les couloirs des bâtiments, l'on doit retrouver des affiches portant le même message ;
- organiser avec les différentes catégories de personnels en services dans les établissements scolaires et les élèves des actions d'éducation préventive ;
- et créer au sein des établissements scolaires, des clubs Anti-Tabac.

Je tiens au respect scrupuleux des dispositions contenues dans la présente lettre-circulaire.

Ampliation :  
- MINSANTE



*[Signature]*  
*Christophe Bafes Bafes*